



Défaillance agent immobilier pour location

Par **bernard3115**, le **29/11/2011** à **18:39**

Bonjour, j'ai loué un studio à Paris par l'entremise d'un agent immobilier. L'organisme qui était caution bancaire pour cet agent m'a informé que cette caution lui avait été retirée (pour non publication des comptes je suppose). Ce retrait de caution est intervenu en juillet, et depuis aucun loyer ne m'a été reversé. L'organisme de cautionnement m'a conseillé d'avertir mon locataire pour qu'il cesse de payer ses loyers à l'agent immobilier, et pour qu'il me les paye directement (en attendant que je retrouve un autre agent). D'autre part j'ai écrit en RAR à l'actuel agent immobilier pour lui rappeler qu'il me devait 3 mois de loyer, et que dans ces conditions, je lui retirais mon mandat de gestion. Compte-tenu de la situation, que dois-je faire pour essayer de récupérer mes 3 mois de loyer? porter plainte? Merci de votre aide

Par **bernard3115**, le **07/12/2011** à **12:16**

Merci Je me suis adressé entretemps à la Préfecture, qui m'a dit de contacter le Tribunal d'Instance